

## Poliprotect

Date d'impression: 20.10.2017

Page 1 de 7

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Poliprotect

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Produit de soin pour automobile (spray, liquide)

##### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Société: Dr. Keddo GmbH  
Rue: Innungstr. 45  
Lieu: D-50354 Hürth  
Téléphone: +49(0)2233 9323 760  
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

##### L'importateur

Société: camper-huus  
Rue: Felsenaustrasse 41  
Lieu: CH-7000 Chur  
Téléphone: +41 (0)81 284 64 79  
e-mail: info@camper-huus.ch  
Téléfax: +41 (0)81 284 81 80

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse, www.toxi.ch)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Appeler immédiatement un médecin.

## Poliprotect

Date d'impression: 20.10.2017

Page 2 de 7

### Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau.  
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

### Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.  
NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2). mousse résistante à l'alcool. Jet d'eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie Vêtement de protection.  
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.  
L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.  
Assurer une aération suffisante.  
Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.  
Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Poliprotect

Date d'impression: 20.10.2017

Page 3 de 7

### Consignes pour une manipulation sans danger

Voir section 8. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

### Information supplémentaire

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

#### Indications concernant le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### Mesures d'hygiène

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Modèle de gants adapté: Caoutchouc butyle DIN EN 374

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## Poliprotect

Date d'impression: 20.10.2017

Page 4 de 7

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide  
 Couleur: blanchâtre  
 Odeur: caractéristique

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

#### Modification d'état

Point de fusion: non déterminé  
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé  
 Point de sublimation: non déterminé  
 Point de ramollissement: non déterminé  
 Point d'écoulement: non déterminé  
 Point d'éclair: >65 °C

#### Inflammabilité

solide: non applicable  
 gaz: non applicable

#### Dangers d'explosion

non explosif conforme EU A.14

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé  
 Limite supérieure d'explosivité: non déterminé  
 Température d'inflammation: non applicable

#### Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable  
 gaz: non applicable

Température de décomposition: non applicable

#### Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Pression de vapeur: non déterminé  
 Pression de vapeur: non déterminé  
 Densité (à 20 °C): ~0,95 g/cm³  
 Densité apparente: non déterminé  
 Hydrosolubilité: partiellement soluble

#### Solubilité dans d'autres solvants

Aucune information disponible.

Coefficient de partage: non déterminé  
 Viscosité dynamique: non déterminé  
 Viscosité cinématique: non déterminé  
 Durée d'écoulement: non déterminé  
 Densité de vapeur: non déterminé  
 Taux d'évaporation: non déterminé

#### 9.2. Autres informations

## Poliprotect

Date d'impression: 20.10.2017

Page 5 de 7

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## Poliprotect

Date d'impression: 20.10.2017

Page 6 de 7

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport fluvial (ADN)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport maritime (IMDG)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Poliprotect

Date d'impression: 20.10.2017

Page 7 de 7

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
CLP: Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
EC50: Effectice concentration, 50 percent  
DNEL: Derived No Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*